

Vérification des Epi contre les chutes de hauteur

TH

Modalités d'inscriptions et délais d'accès à la formation: - sans financement : inscription via mail ou téléphone (contact@prevh-group.fr / 04.77.52.75.83), 24 heures avant le début de la formation sous réserve de places disponibles

Présentiel - Synchrones

Public Visé

Toutes personnes amenées à procéder à la vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur.



Pré Requis

Aucun

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Intégrer les caractéristiques et points de vigilance des matériaux composant les EPI contre les chutes de hauteur
Acquérir une méthode pratique pour l'exécution des vérifications
Procéder à la vérification annuelle des EPI et à la mise à jour du registre de sécurité
Renseigner les documents adéquats

Parcours pédagogique

Théorie :

Les textes réglementaires et arrêtés concernant l'obligation de vérification générale périodique des EPI
Les responsabilités du vérificateur
Les fiches constructeur ainsi que les matériaux utilisés pour les EPI contre les chutes de hauteur
Comment reconnaître un produit et/ou un ensemble et le situer sur les normes
Analyse des différentes normes

Pratique :

L'objectif est de comprendre la vérification des EPI contre les chutes de hauteur et de savoir renseigner les documents de l'entreprise
Méthodologie de la vérification des EPI contre les chutes de hauteur
Effectuer un contrôle d'équipements avec un support adapté
Remplir le registre de sécurité
Comment créer et utiliser un rapport de vérification

Méthodes pédagogiques

Alternance entre théorique et pratique
Mise en situation de contrôle avec les EPIs de l'entreprise Saisie des informations dans un registre de sécurité adapté

Moyens pédagogiques

Salle de formation
Vidéo projecteur ou Paper board Matériel de contrôle EPI
Fiche de contrôle EPI

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans les formations travail en hauteur avec une maîtrise de l'ensemble des normes des EPI

Méthodes et modalités d'évaluation

Pratique : Examens d'EPI : vérifications, points de contrôle visuels et tactiles

Théorie : Questionnaire Vrai ou Faux

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise au participant, précisant pour chaque compétence si elle est :

- Acquise,
- Non acquise, ou
- Non évaluée.

En cas de compétences non acquises, le formateur proposera une

Moyens à mettre en oeuvre

Salle de formation

Registre sécurité

Modalités d'accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude préalable des aménagements nécessaires, contacter notre référente handicap: celine.dumas@prevh-group.fr



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 1 à 8 Personnes



Contactez-nous !

JEREMY MORDANT
Responsable d'exploitation

Tél. : 0685677333
Mail : jeremy.mordant@prevh-group.fr